Championnat Régional
Nage avec Palmes

Stade Nautique Jean Badet
Dimanche 5 février 2023

FFESSM
COMITÉ SUBAQUATIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

ville de mérignac

FFESSM
GIRONDE | 33

Présentation

Le championnat régional de Nage Avec Palmes organisé à la piscine de Mérignac le dimanche 5 février 2023 par le SAM SUB Mérignacais, avec le concours de la Commission NAP du CSNA et du CODEP de Gironde, se veut amicale et ludique. Elle permet à chacun d'évaluer son niveau de performance à ce moment de la saison. Elle permet également à tous les clubs de la région de se retrouver, le temps d'une journée.
Respectant la réglementation fédérale, elle permettra aussi aux meilleurs nageurs de réaliser une marque de référence en vue de la qualification aux Championnats de France de NAP.
Inscrite au calendrier national, elle permet aux nageurs et à leurs clubs de marquer des points en vue du Classement National des Clubs.

Epreuves

Chaque club présentera autant de nageurs et autant de relais pouvant être mixtes (âge et sexe) afin de participer aux épreuves suivantes :

50 Apnée
50 Surface et 50 Surface BI
100 Surface et 100 Surface BI
800 Surface
Relais 4x100 Mixte (2 femmes 2 hommes)

(L'organisation se laisse la possibilité de limiter le nombre de participants et d'inscriptions en fonction des moyens disponibles)

Certaines courses peuvent être nagées en mono ou bi palme.
Toutes les courses 'BI' devront être nagées avec BI-Palmes homologuées.

Chaque nageur est autorisé à s'inscrire, en individuel, dans une ou plusieurs épreuve(s) prévues au programme. Il n'y a pas d'obligation au Club d'inscrire un relais.

Lieu de la manifestation

Stade Nautique Jean Badet

68 Avenue du Truc 33700 MERIGNAC

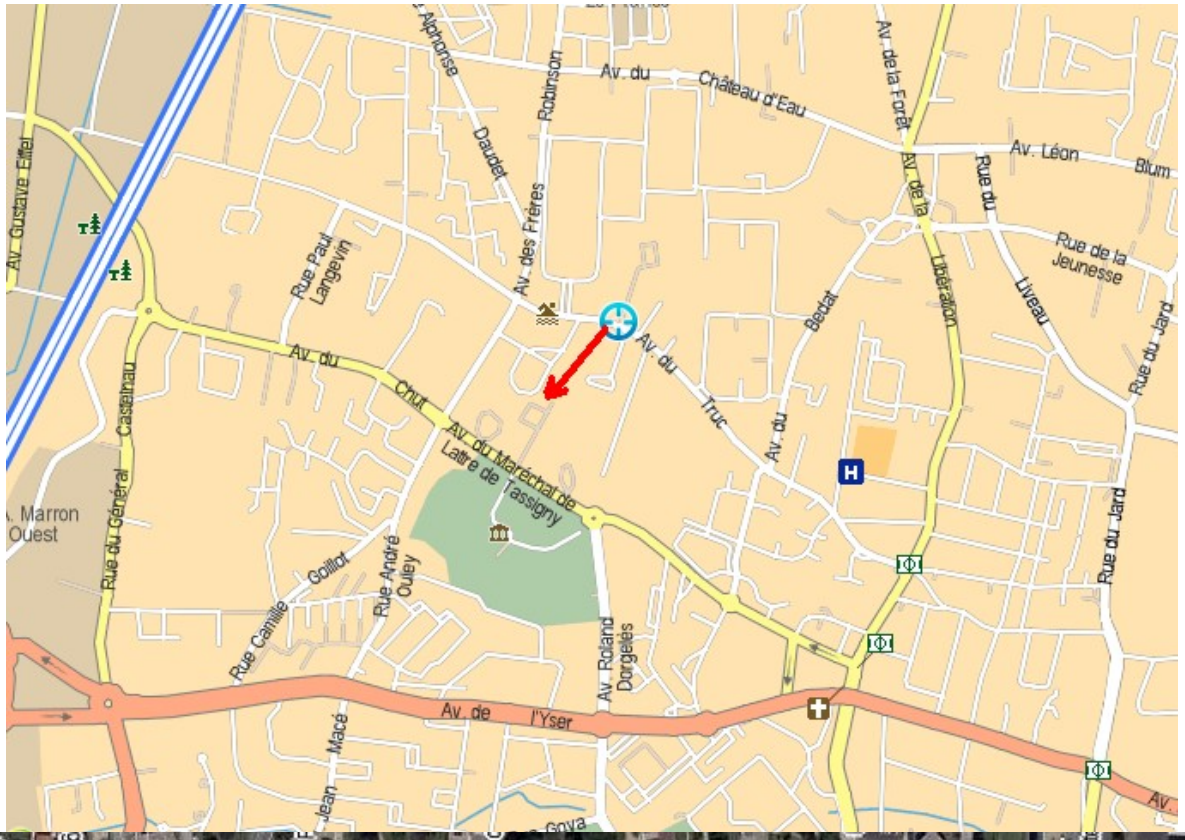

Contacts et informations

http://samsub.free.fr

Contact : Email : samsubnap@gmail.com

Christophe Métay / Frédéric Simon

06 66 61 85 11

Programme

13H	Accueil et confirmation des inscriptions
13H30	Echauffement
14H30	800M surface
15H	100M surface
15H15	Echauffement
15H30	50M surface
15H45	50M apnée
16H30	Echauffement
16H45	Relais 4*100M
17H30	Remise des prix

Inscriptions des nageurs

Chaque épreuve est ouverte à toutes catégories de nageurs.

Chaque nageur devra obligatoirement présenter les documents suivant :

- Licence fédérale de la saison en cours
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Nage avec Palmes en compétition de moins de 12 mois.
- Autorisation parentale pour les mineurs (même accompagnés)
- Conditions sanitaire selon les préconisations à date.

La pré-inscription doit être IMPERATIVEMENT réalisée via e-nap.fr
Frais doublés pour toute inscription non effectuée au préalable sous E-NAP.

Sur place, chaque responsable d'équipe devra présenter la liste de ses relais au secrétariat et mettre à disposition une personne à la disposition de l'organisation.
Règlement par chèque uniquement.

Chronométrage et classement

Les classements sont déterminés par le nombre de points obtenus par les tables fédérales en fonction du chronométrage, soit :

- En course individuelle : points marqués par le nageur suivant la table de cotation de sa catégorie sur les deux meilleures courses.
- En relais : points marqués pour l'ensemble des nageurs du relais selon la table de cotation de la catégorie la plus défavorable.
- En club : points marqués sur la totalité des épreuves, relais inclus.

Un podium incomplet verra la remise des médailles au pied du podium.

Organisation

Responsables organisation
Christophe Métay / Frédéric Simon
Bruno Rivière / Jean Yves Fournier

Secrétariat
Sybille Guilhem

Informatique
Bruno Rivière

Juge arbitre
--

Sécurité

Se référer au POSS de la piscine.

Règlement de la piscine

RESPONSABILITES :

- Le club organisateur ne saura être tenu responsable en cas de vol ou de perte d’objet.

REGLEMENT :

- Seuls ont accès au bassin les organisateurs, les officiels et les compétiteurs.
- Les enfants et conjoints n’ont pas accès à la baignade, seuls les gradins leurs sont ouverts.
- Interdiction de FUMER dans la PISCINE, GRADINS, BASSIN....
- Interdiction de cracher par terre.
- Shorts et bermudas sont interdits (maillots uniquement).
- Tenue correcte en toutes circonstances ; en particulier, il est interdit d’accéder au promenoir en maillot et pieds nus.
- Pas de chaussures de ville autour des bassins
- Interdiction d’utiliser des verres et des bouteilles en verre sur le bord du bassin.
- Déposer les papiers et reliquats de repas dans les poubelles prévues à cet effet.
- Les athlètes de chaque équipe doivent passer par les douches et les pédiluves pour accéder au bassin.
- Les déplacements en dehors de la piscine se feront sous l’entière responsabilité du responsable d’équipe.
- Des vestiaires collectifs seront mis à la disposition des équipes, ils ne fermeront pas à clef, donc il est vivement conseillé que les joueurs amènent avec eux, leurs effets personnels afin d’éviter tous vols dont l’organisation ne peut être tenue pour responsable.
- Tous les compétiteurs sont sous la responsabilité de leur entraîneur, donc les compétiteurs qui seront pris à dégrader ou effectuer des actes d'incivilité, engage son équipe à encourir des sanctions qui seront choisies avec le commissaire de compétition.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOUS ENGAGER A RESPECTER CES REGLES DURANT LA COMPETITION

ACCES PUBLIC :

- L'accès au public se fera par les gradins et est totalement libre.
- L'accès aux vestiaires ne lui sera pas autorisé